

**APPEL PUBLIC A CANDIDATURES POUR LA DESIGNATION D'UNE PERSONNALITE
EXTERIEURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ENSAIT**

Mandat 2025-2029

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L715-2, D. 719-1 et suivants ;

Vu les statuts de l'ENSAIT ;

Suite de la cessation définitive d'exercice de son mandat, à compter du 1er juillet 2026, de l'un des membres du Conseil d'Administration de l'ENSAIT désigné à titre personnel, l'ENSAIT recherche **1 personnalité extérieure*** disposant de compétences dans le domaine du textile, de l'habillement, de la distribution et dans les domaines industriels afférents à la filière, pour siéger au sein de son Conseil d'Administration jusqu'au prochain renouvellement générale de ses instances en 2029.

Le Conseil d'administration :

Le Conseil d'Administration détermine la politique générale de l'établissement, il se prononce sur l'organisation générale des études ainsi que sur les programmes de recherche, d'information scientifique et technique et de coopération internationale.

Le Conseil d'Administration propose les mesures propres à favoriser la vie de la communauté et vote le budget dans le respect des lois et règlements en vigueur. Il vote le contrat d'objectifs avec l'Université de Lille et les moyens que l'ENSAIT y consacre. Il fixe la répartition des emplois qui sont alloués par les ministres compétents et détermine la politique de ressources humaines de l'ENSAIT en cohérence avec le cadre général fixé au sein de l'Université de Lille.

Le Conseil d'Administration autorise le directeur à engager toute action en justice, approuve les accords et conventions signés par le directeur, et les emprunts, prises de participation, créations de filiales, acceptations de dons et legs, acquisitions immobilières.

- 1 personnalité extérieure est recherchée pour être désignées à titre personnel.

**Les enseignants chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels non enseignants en fonctions dans l'établissement et les étudiants inscrits dans l'établissement ne peuvent être désignés au titre de personnalités extérieures.*

Cette personnalité extérieure sera désignée à titre personnel par les membres élus et les personnalités extérieures représentant les collectivités et organismes, par un vote à la majorité simple lors de la réunion du Conseil d'Administration du 6 octobre 2026. La personnalité désignée à titre personnel obtenant le plus de voix pourra siéger à compter de la réunion du Conseil d'Administration suivant celle où le vote portant sur sa désignation s'est tenu, soit à la réunion du Conseil d'Administration de l'ENSAIT du 8 décembre 2026.

Modalités de candidature :

Le dépôt de candidature est **obligatoire**.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **vendredi 18 septembre 2026, à 16h**.

Les personnes intéressées doivent adresser leur candidature, par courrier électronique, à l'adresse :

direction@ensait.fr

La candidature, pour être recevable, doit comprendre les documents suivants :

- La copie d'une pièce officielle d'identité,
- Un curriculum vitae,
- Une déclaration de candidature motivée et signée, selon le formulaire fourni